

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 26-02-02**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 09 MARS 2026**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	31	(a)
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)	4	(b)
Nombre de procurations	1	(c)
Soit un total de votants potentiels de	36	(a+b+c)

Objet : RAPPORTS D ORIENTATION
BUDGETAIRE 2026- budget OM et
BUDGET PRINCIPAL

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : MARIEMBERG JF (Allondrelle)- MOSCATO PASCAL (Bazailles)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- BAESTLE JENGES L (EPIEZ)- JL THOMAS (FRESNOIS)- G. BIANCHI (Grand-Failly)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)-BORASO M (Longuyon)- BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) –PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT) - R SAUNIER (SAINT PANCRE)-R JENNESSON (Saint Supplet)-L VERRON (VILLE HOUDLEMONT)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :

CATTANI P (Boismont)- NEVEU D (CHARENCY-Vezin)- ROUYER Gérard (Colmey-Flabeuville)- SEBAA D (TELLANCOURT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : JL WOJCIK (Longuyon) à L HOUSSON (Longuyon)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 13/03/2026, que la convocation du Conseil avait été faite le 03/03/2026
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires.

Le DOB est un moment clé du processus de préparation budgétaire. Il a cette vertu de projeter la collectivité et de mettre au débat afin d'explorer les politiques publiques conduites et envisager les nouveaux projets à mener.

Il jette les bases des budgets futurs en fonction des fondamentaux définis par la politique budgétaire et financière.

Le DOB 2026 s'inscrit dans une continuité temporelle que les budgets précédents ont mise en exergue.

Ce débat doit en effet permettre au conseil de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations des résidents tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2026 ainsi qu'à la situation financière locale.

Le Conseil prend acte des ROB 2026 OM et BP présentés.

Le Président



Fait à LONGUYON le 13/03/2026

Jean-Pierre JACQUE